

# Les lignages de Bruxelles

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.l.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI

BULLETIN TRIMESTRIEL

22<sup>e</sup> ANNEE

JUILLET - DECEMBRE 1983

N<sup>os</sup> 95 - 96

Secrétariat-Rédaction : rue Landrain 9 - 1970 Wezembeek-Oppem - Téléphone : 731 03 04

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Trésorerie : Avenue de l'Escrime 27 - 1150 Bruxelles - Téléphone : 771 43 51

C.C.P. : 000-0060517-86



LES DOUZE LIGNAGES DE SORIA

## A propos des Douze Lignages de Soria

### Essai analogique

Y siempre se han hallado estos Doce Linajes de Soria, tan iguales entre si, en todas las juntas, y funciones que hacen para su gobierno; que no hay entre ellos primero, ni segundo, mayor, ni menor. Acerca de lo cual tienen executoria ganada en la Real Chancilleria de Valladolid, para que se dispongan los Escudos de sus armas en forma de rueda, para que en su globo no haya, distinción, mayoria, ni preferencia, si no mucha similitud e igualdad.

Tiraquello de Nobilitate

Pendant longtemps nous avons cru à l'originalité exclusive des Lignages de Bruxelles.

Il ne faut pas confondre ceux-ci avec les oligarchies de fait qui, sous l'Ancien Régime s'imposèrent dans de nombreuses villes d'Europe à des époques et pour des durées variables. Par le jeu du népotisme, certaines familles se maintenaient au pouvoir pendant des décennies. Mais la roue de la Fortune faisait émerger de nouveaux riches, sans lien avec les anciennes familles, lesquelles, souvent disparaissaient dans l'anonymat de la masse.

Pour les Lignages de Bruxelles, au contraire, l'exclusivité absolue de la naissance avait été institutionnalisée par le Souverain dès l'aube de l'existence de notre bonne ville.

Or, par les travaux de Monsieur Francisco Manuel de las Heras Borrero<sup>1</sup>, nous apprenons qu'une ville d'Espagne, Soria, se glorifie également de ses "Lignages".

---

<sup>1</sup> F.M. de las HERAS BORRERO, *La Asociacion de de los Doce Linajes Troncales de Caballeros Hijosdalgos de Soria*, in Hidalguia, Madrid 1983, pp. 165-176.

Ceux de nos lecteurs qui comprennent l'espagnol auront saisi en traduisant l'exergue de cette étude que les Douze Lignages de Soria présentent avec les Sept Lignages de Bruxelles de nombreuses similitudes mais aussi quelques différences que certains d'entre nous leur envieront peut-être.

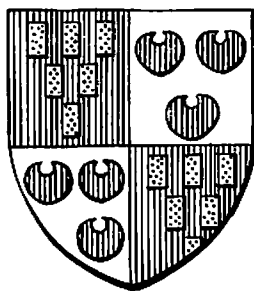
Bien que qualifiée "tête de l'Estrémadure", Soria se situe en Vieille Castille. Les guides touristiques la citent pour ses monuments, principalement romains, et les ruines de Numance.

De même que Bruxelles avec son roi Léon préhistorique, Soria, parallèlement aux précisions de l'histoire s'enorgueillit d'une origine légendaire : elle serait la survivance de la Numance antique détruite par Scipion l'Emilien, en 133 av. J.C.

Selon la Chronique d'Aragon, la Soria actuelle doit son existence au repeuplement, par Alphonse III, d'un village ruiné, au pied du Castillo Oria fondé en 835 par le comte Fernan Gonzales (histoire assez semblable à celle de Bruxelles grandissant autour du Castrum fondé par Charles de France). Soria serait donc la contraction de sub-Oria (bien que certains etymologistes fassent dériver ce nom de Santa Auria et d'autres, plus hasardeux, de Sarra, ancienne ville de Grèce).

Cependant l'existence de la ville est attestée en 1074 par la Chronique du Cid.

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici l'histoire de Soria, bien plus turbulente que la nôtre, mais de mieux nous comprendre nous-mêmes par l'étude des analogies entre les Douze Lignages de Soria et les Sept Lignages de Bruxelles.



De même que les visiteurs de l'hôtel de ville de Bruxelles peuvent y découvrir - en général sans les comprendre - de nombreuses représentations de nos sept blasons, de même le touriste qui contemple la façade de l'*Ayuntamiento* ne peut manquer d'y remarquer la reproduction des douze blasons des Lignages de Soria. Ces derniers y sont représentés sous la forme d'une *rueda* analogue à la *rosace* bien connue de nos lecteurs, pour la même raison que " parmi eux, il n'y a ni premier, ni second, ni majeur, ni mineur " mais qu'ils sont tous "*exactos en antigüedad y nobleza* " comme l'affirme Maldonado y Cocat.

Pas plus pour les Lignages de Bruxelles que pour ceux de Soria, il n'existe d'acte de baptême. Les Lignagers de jadis et avec eux Francisco Mosquera de Barnuevo se contentaient d'affirmer " ils sont si antiques qu'il n'existe rien d'aussi antique en Espagne ". Selon Perez Rioja, les Lignages de Soria sont issus de quelques chevaliers de l'entourage du Cid, installés là pour protéger la ville. Leur organisation en douze Lignages paraît postérieure. Leurs blasons sont dus à Alphonse VIII (1158-1214) peut-être en confirmation d'une décision d'Alphonse VII (1126-1157).

De ce brouillard quelques points lumineux émergent qui nous aideront à éclairer - timidement - certaines pages obscures de nos origines :

— Les chevaliers, compagnons du Cid, appartenaient à la société supérieure qui, en se contractant, allait devenir la noblesse au sens moderne du terme.

— Les Lignages se sont singularisés de cette société supérieure en changeant leur mode de vie. De défenseurs militaires de la ville pour le compte du Roi, les Lignages en sont devenus les administrateurs.

— Les Lignages de Soria ont conservé la transmission de la qualité par voie féminine.

— Cependant, les Lignages de Soria sont considérés comme nobles au sens nouveau du terme. Le chevalier au centre de la " *rueda* " rappelle leur origine chevaleresque. (Contrairement aux indications de certaines cartes illustrées locales qui y voient le portrait du roi Alphonse VIII.)

Leur nom complet est : *Los Doce Linajes Troncales de Caballeros Hijosdalgo Notorios de la ciudad de Soria*. C'est-à-dire les douze Lignages souches de gentilshommes notables de la ville de Soria. (L'expression *caballeros hijosdalgo* que nous avons traduit par "gentilhomme" ne s'emploie en principe que pour la noblesse. *Hidalgo* contraction de *hijo de alguno*, signifie littéralement fils de quelqu'un et correspond *approximativement* au sens *actuel* du mot écuyer en français, jonckheer en néerlandais, esquire en anglais.)

Ces douze Lignages étaient les gardiens de la terre de Soria. Ils administraient et dirigeaient les affaires de la ville, y conférant les emplois.

Il leur revenait aussi de "proclamer le Roi dans la ville" et de conduire les mesnies à la guerre.

Comme le constate Francisco M. de las Heras Borrero, les archives des Lignages déposées à l'hôtel de ville, n'ont pas encore été fort exploitées bien qu'elles soient abondantes et fort riches. La nature exacte des prérogatives et des fonctions des lignagers n'ont pas encore été approfondies comme à Bruxelles.

Cependant, selon le marquis de Davila, les lignagers occupaient les dix-huit mairies nobles (faut-il voir là une analogie avec le premier banc du magistrat occupé par les lignagers de Bruxelles ?); ils occupaient également douze charges de *regidor* (sorte de régisseur municipal); ils éliminaient trois représentants de la ville aux *Cortes* et avaient le droit de porter (lever ?) la bannière du Conseil de Soria.

Les Lignages bénéficiaient d'avantages plus directement matériels notamment d'une grosse partie de la jouissance du pacage de Valdosadero.

Nous sommes un peu mieux éclairés sur certains de leurs privilèges surtout honorifiques, dont nous ne connaissons pas d'équivalence à Bruxelles.

Depuis Fernando IV (1342), ils avaient l'honneur de protéger les personnes royales en campagne.

Selon un privilège, confirmé le 12 mai 1293 par Sanche IV, chaque Roi qui célébrait sa joyeuse entrée en Castille (?) (*cada Rey que se juraba en Castilla*) leur offrait cent armures de guerre (ou harnais ? le mot *arneses* pouvant avoir



ces deux sens). Le 17 avril 1476, les Rois Catholiques remplacèrent ce privilège par un don de trois cent mille maravedis que les Ligangers abandonnaient aussitôt en faveur de leur " très aimée ville " de Soria.

Chacun des Lignages avait sa propre responsabilité territoriale (comme les Lignages de Bruxelles avaient au Moyen-Age la garde d'une porte et d'une portion des remparts de la ville) et se réunissait dans une église particulière. L'assemblée générale des Douze Lignages se tenait en l'église San Miguel de Montenegros. Tombant en ruine, ce temple fut démoli et les Lignages firent construire en 1604 sur la grand-place de Soria leur propre maison, *Casa de los Linajes*, qui, par la suite devint l'hôtel de ville.

Les Douze Lignages de Soria menèrent une vie collégiale et tinrent leurs registres jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, leurs privilèges ayant cependant été abolis en 1836.

Dans l'évolution des Lignages de Soria, chevaliers au service du Roi devenus administrateurs civils de la ville, on remarque cette constante : même au service de la ville ils *sont* du côté du pouvoir supérieur, malgré l'ambiguïté de certaines fonctions ou charges ou privilèges.

Or, la référence à une telle constante permet d'éclairer les premiers documents relatifs aux Lignages de Bruxelles et d'établir les bases d'une problématique honnête et sérieuse de l'origine de ceux-ci.

Nous connaissons déjà pour expliquer cette origine deux théories aux antipodes l'une de l'autre mais également sans valeur : sans parler de la légende selon laquelle les Lignages sont issus des sept gendres d'un préhistorique roi Léon, une théorie du siècle passé, aujourd'hui dépassée, semble-t-il, proposait à l'origine des Lignages de Bruxelles, les premières familles enrichies dans le commerce du drap.

\*  
\*\*

Avant de vouloir expliquer l'origine des Lignages, il faut au moins tenter de savoir à quelle époque elle se situe.

---

*Ci-contre : façade de l'hôtel de ville de Soria et détail de la rosace des Douze Lignages.*

Tous nos lecteurs connaissent la charte du 12 juin 1306 par laquelle le duc de Brabant, Jean II, après une révolte plébéienne, restaure dans leurs privilèges et offices antérieurs, les Sept Lignages de Bruxelles, ici nommés pour la première fois.

Mais on prête peu d'attention aux termes suivants de cette même charte où le duc précise que les gens des Lignages sont replacés "dans le même état dans lequel ils avaient jadis été placés par notre père, notre grand-père et nos ancêtres plus lointains". Dans un document de chancellerie d'une telle importance, les termes employés ne sont généralement pas gratuits.

Les Lignages de Bruxelles existaient donc lorsqu'en 1235 le duc Henri II organise le mode de présentation des nouveaux échevins. En lisant attentivement l'acte de 1235, nous remarquons qu'en fait, il s'agit d'une confirmation d'un acte précédent. Or, Henri I a régné depuis 1235 d'où l'on peut conclure que cette organisation existait sous son prédécesseur Henri I et peut-être bien avant celui-ci, selon le texte de 1306<sup>2</sup>.

De toute façon, les Lignages de Bruxelles existaient à l'époque où de nombreuses villes obtenaient de leur souverain des "franchises" ou "libertés".

Il faut éviter de confondre "franchises" et "privilèges". En effet, les "franchises" ont été obtenues contre les abus du souverain (ou du seigneur) tandis que les "privilèges" des Lignages l'ont été en quelque sorte contre la plèbe.

*De même que les Lignages de Soria, ceux de Bruxelles "sont" du côté du souverain.*

---

<sup>2</sup> Il est évidemment facile de se référer aux traductions que Favresse donne dans *Actes intéressants de la ville de Bruxelles, 1154, 2 décembre 1302*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CIII, 1938. Mais si l'on relit les textes originaux, on relève que Favresse a commis deux erreurs dans la traduction de la charte de 1235. En effet, il traduit *novos elegant scabinos* par "ils éliront neuf échevins alors que la traduction correcte est "qu'ils élisent de nouveaux échevins". D'autre part Favresse saute quatre mots importants *de cetero in antea*. Certes l'interprétation de cette expression est difficile et demande une glose, mais elle exprime de toute façon une antériorité quelconque.

Pourquoi ?

Nous introduisons ici, sous notre seule responsabilité, une hypothèse que nous savons audacieuse mais qui est le fruit de l'analyse, sous un éclairage nouveau, de documents originaux anciens ou d'ouvrages modernes d'auteurs spécialisés. Nous différencions cette hypothèse par l'emploi ci-dessous d'un autre caractère typographique. D'autre part nous serions heureux de recevoir, en toute objectivité, les commentaires de chercheurs qualifiés qu'elles aillent ou non dans le sens de notre hypothèse.

On nous objectera sans doute les écarts de temps entre des faits que nous rapprochons. Mais que l'on songe qu'en cette année 1983 le *Moniteur* publie régulièrement des Arrêtés Royaux pris en vertu d'une loi du... 21 Germinal an XI ! Deux siècles ne sont pas un écart plus grand au Moyen Age qu'à notre époque.

Dans un pays conquis, les *Francs* formaient une *société supérieure*, qu'il serait abusif d'assimiler à la noblesse au sens actuel du terme. Ils s'intitulaient eux-mêmes les *Libres*. Les termes *franc* et *libre* devenaient synonymes ; rappelons les expressions telles que : affranchir un esclave, une ville franche, la Franche Comté.

Par antithèse, certains auteurs ont été jusqu'à décrire avec autant de pathos que d'imagination le sort cruel des populations *asservies*. Or, ces populations *assujetties* jouissaient d'une certaine liberté.

Quatre siècles après l'invasion des Francs dans nos régions, un texte officiel nous apprend à la fois, que la notion de race était encore très vivace et que des non francs possédaient et disposaient de biens. En effet, aux Francs qui s'indignent de voir des "Goths" posséder des biens, Charles le Chauve par le *Preceptum pro Hispani* de 844, rappelle que ces paysans peuvent vendre, échanger et léguer leurs biens comme ils l'entendent<sup>3</sup>.

La possession d'un bien ne signifie pas nécessairement l'appartenance à la race franque. La nature allodiale de ce bien doit elle-même être établie. Il y a entre les notions homme franc et alleu franc une réciprocité déterminante.

Les travaux de Godding sur les alleux bruxellois qui appartiennent pour la plupart à des familles lignagères couvrent la période de 1250 à 1450. Bien qu'ils constituent un indice intéressant, nous ne pouvons les retenir comme déterminants pour considérer comme Francs les propriétaires de ces alleux, la période étant tardive.

La "société supérieure" franque n'est pas horizontale mais bien étagée socialement. Nous y reviendrons pour situer les origines des premiers Lignagers.

Si elle se définit comme un fait racial, celui-ci est à sens unique. (Des Francs peuvent déchoir dans la société inférieure des peuples conquis mais le passage en sens inverse n'est pas vrai, avant le XIII<sup>e</sup> siècle.) Mais la notion raciale est assez souple pour assimiler comme égaux les princes de nations voisines.

---

<sup>3</sup> Cité par Pierre RICHE dans *La vie quotidienne dans l'empire carolingien*, Hachette 1973, pp. 123-124.

La véritable caractéristique de la société supérieure est la possession exclusive des pouvoirs, ce qui doit l'acculer à une position de défense : la population augmente et les villes se mettent en commune ; le bien-être croît et les marchands deviennent plus riches que les seigneurs.

Cette position de défense doit inéluctablement devenir intenable. Aussi en France, voit-on saint Louis préparer par ses "établissements" la transformation de cette société supérieure de fait en une noblesse légale accessible par lettres patentes. Le premier anoblissement de cette sorte a été concédé par Philippe III en 1270, l'année même de la mort de Saint Louis<sup>4</sup>.

Dans le nouveau "Saint Empire de la Nation Germanique" dont nous dépendions, l'évolution est moins claire. Nous la discernons seulement par deux définitions de société.

Dans chacune de ces définitions, la société est classée en couches sociales appelées "écussons"<sup>5</sup>. Mais de l'une à l'autre soit la définition Franco-nienne du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle et celle du *Sachsenspiegel* de 1240<sup>6</sup>, on remarque une différence de signification. La première en outre comporte sept écussons tandis que la seconde n'en compte que six.

Ce terme "écusson" peut paraître curieux mais c'est celui-là même qui est utilisé par Philippe le Bon dans le règlement de l'ordre de la Toison d'Or<sup>7</sup>.

Sous la dynastie Franconienne les sept "écussons" étaient levés comme suit :

- Le Roi (qui, élu à Aix devenait Empereur par son couronnement à Rome)
- Les princes spirituels
- Les princes temporels
- Les comtes et barons
- Les *demi-libres* ou bannerets
- La chevalerie *ordinaire*
- Les hommes libres, enfants légitimes.

Nous n'avons pas à étudier ici l'évolution de cette société.

Le terme *demi-libre* que nous avons souligné est une traduction déjà ancienne mais ici inadéquate, à notre avis, du terme *Freiherr*<sup>8</sup>. Malheureusement, certains médiévistes l'ont repris en le confondant avec "demi-serf".

---

<sup>4</sup> Ces faits qui font partie de la culture nécessaire de tout bachelier français sont peut-être moins connus en Belgique. Aussi, nous nous permettons de citer parmi tant d'autres le vicomte de MARSAY, *De l'âge des privilèges au temps des vanités*, Paris 1977, éd. Contrepoint.

<sup>5</sup> Georges WEBER, *Histoire du Moyen-Age*, Heidelberg 1909, traduction par J. Guillaume, éd. Marpon et Flammarion, Paris s.d.

<sup>6</sup> O. NEUBECKER, *Le grand livre de l'héraldique*, adaptation française de Roger Harmignies. Ed. Elsevier-Sequoia, Bruxelles 1977 ; pp. 30, 226. Remarquons que le traducteur emploie le terme "écu" plus conforme au langage moderne.

<sup>7</sup> D'après une lettre que S.A. I. et R. Otto de HABSBURG nous a fait l'honneur de nous adresser le 5 juillet 1976. En fait, nous avions demandé à Son Altesse si le terme "de bon écusson" employé par Elle dans son ouvrage *Naissance d'un continent* pouvait être rapprochée de l'expression "schildbortig" employée par Charles-Quint le 16 avril 1532. Lors d'un entretien à Munich les 15/16 octobre 1976 Son Altesse a bien voulu développer le sens de sa lettre.

<sup>8</sup> Nous savons que le mot *Freiherr* est souvent assimilé, à notre époque au titre de baron.

Divers travaux, notamment ceux de Mme Hilde De Ridder-Symoens, ont établi l'identité entre les familles d'échevins comtaux d'Uccle et les anciennes familles lignagères de Bruxelles. S'il est vrai que les travaux de Mme De Ridder-Symoens concernent les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les familles citées existent de toute ancienneté à Bruxelles. A titre indicatif citons Amelric Was qui, plusieurs fois échevin de Bruxelles, entre 1306 et 1313 siégea au banc scabinal d'Uccle de 1312 à 1317<sup>9</sup>; le sujet mériterait d'être exploré plus avant si cela n'a déjà été fait (notamment en ce qui concerne la famille de Carloo).

Or, selon la législation en cours, tout fonctionnaire de l'Empire (prince, marquis, duc, comte) ne pouvait se faire aider dans l'accomplissement de sa tâche que par un "libre" relevant un écusson égal ou inférieur, jamais supérieur au sien. C'est-à-dire que les premières familles lignagères, aucune n'étant comtale, devaient nécessairement appartenir à l'un des trois écussons :

- Freiherr (improprement traduit demi-libre)
- Chevalier
- Libre (donc de la société supérieure franque).

Alphonse Wouters<sup>10</sup> signale à propos d'Uccle :

"Dès le treizième siècle, ce tribunal se composa de notables, de personnes appartenant, soit à la noblesse de second ordre, soit à la bourgeoisie riche de Bruxelles, à ce qui constitua vers cette époque, les tribus patriennes, la classe des bien nés, *welgeboren*". Cette opinion se rapproche sensiblement de notre hypothèse.



<sup>9</sup> J. LORTHIOIS, *Le château Spellemans - esquisse historique*, in *Uccliensia*, juin 1975, pp. 7-12.

<sup>10</sup> A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, Livre Dixième A, p. 159.

A mesure que l'ancienne société supérieure franque, dans l'Empire, se contractait en une noblesse moderne, les Lignages de Bruxelles se distancient de celle-ci par leur mode de vie mais également par le maintien de la transmissibilité par voie féminine de la qualité lignagère et le refus d'admissions autres que par la naissance.

Une telle distanciation ne s'est pas opérée pour les Lignages de Soria. Au contraire, une ascendance dans ces Lignages était considérée comme preuve de noblesse et l'est toujours par l'actuel roi d'armes don Vincente Cadenas y Vicent.

Voilà qui fera certes rêver plus d'un membre de notre Association.

\*  
\*\*

Nous donnons ci-après la liste des Douze Lignages de Soria, avec l'indication de leur lieu de réunion et de familles qui ont déjà été reconnues comme en descendant.

Comme pour les Lignages de Bruxelles, pour être admis, une simple homonymie ne suffit pas. Il faut prouver son ascendance degré par degré.

Bonne chance à nos membres qui se connaissent une ascendance espagnole. Mais même, s'ils se retrouvent Lignagers de Soria, nous ne garantirons pas que, comme Belges, ils obtiendront une reconnaissance de noblesse espagnole...

François SCHOONJANS

\*  
\*\*

Nous remercions de leur aide précieuse Monsieur Roger Harmignies de l'Académie Internationale d'Héraldique ainsi que notre collègue Monsieur Baudouin Walckiers.

## ARMORIAL DES DOUZE LIGNAGES DE SORIA

### Remarque préliminaire

Entre le blasonnement retranscrit par Mr F.M. de las Heras Borrero et les dessins coloriés que nous en avons reçus, nous avons constaté d'assez nombreuses différences.

Ces reproductions graphiques ne proviennent pas directement d'un armorial connu, mais d'une publication commerciale. Il est possible que le dessinateur, plus artiste qu'héradiste ait cru pouvoir "enjoliver" et se soit trompé pour la forme de certains meubles.

Nous avons donc décidé de reproduire avec les hachures conventionnelles les blasons tels que nous les avons vus coloriés. Parallèlement, nous avons suivi le blasonnement de Mr de las Heras Borrero mais en le transposant selon nos traditions. Dans quelques cas où les meubles ne correspondent pas du tout nous en avons fait la remarque.

Lorsque deux Lignages portent les mêmes armes, cela signifie qu'ils n'en formaient qu'un à l'origine mais se sont scindés en "maisons" pour des raisons géographiques ou démographiques.

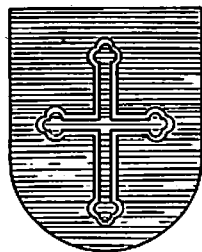
ABREVIATIONS : LR : lieu de réunion. FAM. : familles actuellement reconnues comme descendant de ce Lignage (avec les restrictions habituelles de preuves et d'homonymie). HB : blasonnement de Mr. F.M. de las Heras Borrero.

### SANTA CRUZ

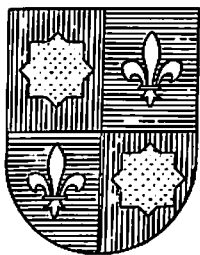
*d'azur à la croix trèflée vidée d'or.*  
(HB : fleurdelysée au lieu de trèflée).

LR : église Santa Cruz.

FAM. : *Espinosa, Rebolledo, Vallejo, Lopez de Montoya, Malo.*



## SAN LLORENTE

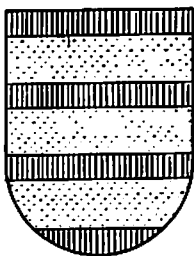


*écartelé : aux 1 et 4, de gueules à une étoile à huit rais d'or ; aux 2 et 3, d'azur à une fleur de lys d'argent.*

(HB : deux losanges superposés au lieu d'une étoile).

LR : San Lorenzo.

FAM. : Amaya, Bracero, Calderon, Hinojosa, Mar-  
ron, Muñoz, Neila, Oquina, Papion, Peñaranda,  
Roma, Villanueva - Álvarez, Barroso, Basurto,  
Dosramas, Gamboa, Mariaca, Montes, Marroqui,  
Perea, Zaldierna, Zaraf.

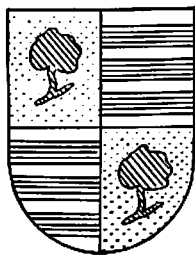


## CALATANAZOR

(Aussi dit : Caltanazor)  
*de gueules à trois fasces d'or*

LR : Santa Maria de Calatanazor.

FAM. : Alvarez de la Selma, Arcas, Contreras,  
Montenegro, Ribera, Sandoval, Tapia, Vallejo, Vil-  
lanueva, Gutierrez, Espinosa, Montalvo, Morales  
Blancos.



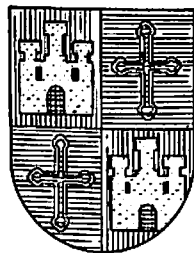
## MORALES

(Ce Lignage est divisé en deux Maisons : Somos  
et Hondoneros, l'une vivant au "sommet" et  
l'autre au "fond" de la ville.)

*écartelé : aux 1 et 4, d'or à l'arbre murier touffu  
de sinople ; aux 2 et 3 d'argent à trois fasces de  
sable.*

LR : Chapelle principale de l'église de Nuestra  
Senora de Cinco Vias, propriété ultérieurement du  
couvent de carmélites déchaussées.

FAM. : Aguirre, Arevalo, Camargo, Cespedes,  
Es'ancia, Naharro, Salamanca, Salcedo, Sevilla,  
Vergara, Zapata, Zurita, Busto, Moral, Morales,  
Camporredondo, Albornoz.



## BARNUEVO

*écartelé : aux 1 et 4, de gueules au château d'or ;  
aux 2 et 3, d'azur à la croix tréflée vidée d'or.*  
(HB : fleurdelysée)

LR : église Santa Maria de Barnuevo

FAM. : Acebes, Arista, Barnuevo de Vinuesa,  
Castellanos, Lezcano, Mendoza, Ortega, Ovando,  
Garcia, Lopez, Medrano, Sotomayor, Trillo, Velez,  
Ximenez, Yañez de Barnuevo.

## CHANCILLER

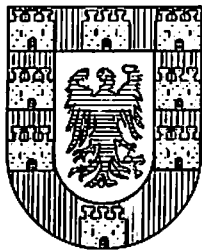
(Deux Lignages portent le nom Chanciller ou Chancilleres et les mêmes armes mais sont divisés en trois Tiers : Tercio de Juan de Vera, Tercio de Alvar Gonzalez et Tercio de Lope Ruiz.)

*d'argent à l'aigle éployée de sable accompagné d'une bordure de gueules, chatelée d'or.*

(HB : couronné, armé et becqué d'or)

LR : Santa Maria la Mayor.

FAM. : Aguilera, Carrillo, Castrejon, Flores, Garcés, Herrera, Ledesma, Lucena, Ramirez, Rueda, San Clemente, Trilo, Vera, Arancon, Caceres, Calderon, Garcia, Gonzalez Calahorra, Gonzalez de Izana, Lopez Miranda, Mendes de Salazar, Salazar, Soria, Soler, Solier, Sotomayor, Ruiz.



## SALVADORES

*de gueules au croissant renversé d'argent, accompagné de huit étoiles à huit rais d'azur, posées, trois en chef, les autres en pointe, posées en croix.*

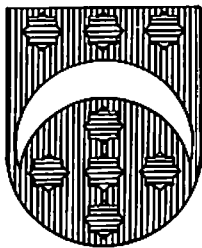
Comprend deux Maisons :

la cuadrilla Hondonera.

LR : Cloître de l'église San Nicolas la cuadrilla Somera.

LR : La chapelle principale de la même église.

FAM. : Cerda, Garnica, Garanda, Laguna, Malo, Matamala, Mendoza, Rios, Solier, Torres, Bravo, Medrano, Rio, Salcedo, Sarabia, Solier ou Soler, Soria y Cal.



## DON VELA

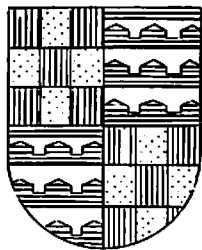
(Aussi appelé los Velas.)

*écartelé : aux 1 et 4 équipolé de gueules et d'or ; aux 2 et 3, à trois fasces coupées d'argent et de vair.*

(HB : à quatre ondes de vair ?)

LR : Eglise San Juan de los Naharros et après la ruine de celle-ci, église de Nuestra Senora del Pozo.

FAM. : Beltran, Caravantes, Cervantes, Chaves, Espinosa, Avilas, Cisneros, Giron, Lara, Mendoza, Ontiveros, Rivera, Velez, Velazquez, Vera, Verguilla, Zapata.



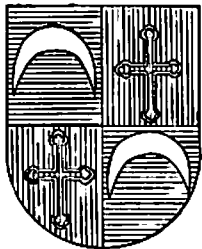
## SANTIESTEBAN

*écartelé : aux 1 et 4, d'azur au croissant renversé d'argent ; aux 2 et 3, d'or à une croix trèflée viduée de gueules.*

(HB : fleurdelysée)

LR : Chapelle San Blas de la paroisse de San Esteban.

FAM. : Alvarez, Betetas, Eras, Fuenmayor, Gonzalez, Heras, Mendoza, Vinuesa, Ximenez, Alviz, Esteban, Estebanez, Ximenez, Iñiguez, Neila, Villanueva, Salcedo.



Note de la rédaction : Nous ne savons si beaucoup de lecteurs répondrons à l'appel lancé par M. François Schoonjans, mais sans attendre la parution de son article, un membre du comité de lecture nous adresse le commentaire ci-dessous :

\*  
\*\*

L'audacieuse hypothèse exposée ci-avant par François Schoonjans et qui tend à soutenir que les Lignagers bruxellois sont de race Franque (comme certains l'ont prétendu au siècle passé pour la noblesse ancienne) ne nous paraît pas suffisamment étayée.

Philippe Godding a montré que la plupart des alleux bruxellois, entre 1250 et 1450, étaient entre les mains de familles Lignagères. Leur attribuer une origine franque parce que — patriciat urbain — ils administrent la ville et y rendent la justice sous le contrôle d'un officier du Duc, et qu'on retrouve les mêmes personnes comme échevins territoriaux d'Uccle, nous paraît une chose que nos connaissances ne nous permettent pas d'affirmer, d'autant plus que les généalogies de ces familles ne remontent pas, sauf exceptions, au-delà du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Notons que Godding constate encore que la transmission des alleux bruxellois *causa mortis* est de loin la plus fréquente, ce qui explique qu'au XV<sup>e</sup> siècle encore, les principaux alleutiers appartiennent à de vieilles familles patriciennes, tandis que les *homines novi* ne possèdent au plus que quelques parcelles allodiales; que d'autre part *plusieurs* familles portant des noms différents sont issues de troncs communs. (Nous pensons, nous qu'elles sont nombreuses, en ligne masculine ou féminine.)

Godding conclut (*Les droit foncier à Bruxelles au Moyen-Age*, p. 53), en considération de ces éléments, que l'impression est renforcée " que les quelques familles qui possédaient des biens allodiaux importants à Bruxelles au origines du développement urbain, ont joué un rôle essentiel dans la formation du patriciat ". En d'autres termes, à l'origine des Lignages de Bruxelles, il semble bien qu'il y a quelques familles propriétaires de parties du sol à Bruxelles. Quant à leur attribuer une origine franque, nous pensons que c'est du domaine des hypothèses qui ne peuvent être vérifiées.

H.C. van PARYS

\*  
\*\*

Très flatté de l'intérêt que Mr H.C. van Parys a bien voulu manifester à propos de notre modeste essai nous avons lu son commentaire avec attention mais non sans surprise.

De la façon très simplifiée que Mr H.C. van Parys présente notre thèse celle-ci paraît évidemment insoutenable.

Les travaux de Ph. Godding ne constituent pour nous qu'un chaînon d'un ensemble et non une limite absolue.

De même ce n'est pas parce que des échevins de Bruxelles sont aussi échevins d'Uccle que nous affirmons *a priori* qu'ils sont d'origine franque.

Au départ nous ignorons le statut social des échevins de Bruxelles aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Par contre, nous pouvons rechercher les conditions d'origine sociale des échevins comaux (comme ceux d'Uccle) dans la législation du Saint Empire à cette époque. Et lorsque ces conditions sont connues, constatant que les échevins d'Uccle et les premiers échevins connus de Bruxelles appartiennent aux mêmes familles, on peut *a posteriori* en tirer des conclusions plausibles. Ce que nous avons fait.

François SCHOONJANS

## UNE SURVIVANCE DU NOM DU LIGNAGE SERROELOFS AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

En 1968, j'ai publié dans "Brabantica" une généalogie de la famille *Salaert dit de Doncker*. Monsieur H.-C. van Parys ayant bien voulu me signaler qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, des *Doncker* du nord de la France avaient été autorisés à ajouter à leur nom celui du lignage SERROELOFS, je voudrais revenir sur ce sujet<sup>1</sup>.

Originaires d'Alost, les *Salaert* ont été pendant plusieurs générations fauconniers des ducs de Bourgogne, puis des rois de France. Je pense que leur surnom *de Doncker* provient d'Arendonk, ce "marais des aigles" qui fut longtemps le principal centre de la fauconnerie européenne.

A Alost, ils ont porté *de gueules à trois fusées couchées d'argent, avec un faucon pour cimier*<sup>2</sup>. Venus à Bruxelles, ils ont adopté à la suite d'une alliance avec une *Schalie*, des armes typiquement lignagères, tout en gardant le faucon au cimier. Ce sont, *au 1 de gueules au sautoir engrêlé accompagné de quatre billettes, le tout d'argent, au 2 de gueules au lion d'argent, au 3 d'argent au sautoir engrêlé de gueules, au 4 d'or au chef échiqueté de deux tires d'argent et de gueules*; on reconnaît le sautoir des *van Calsteren*, les billettes des *Serroelofs*, le lion des *Sleeus* et l'écu au chef échiqueté des *Bijgaerden*.

La ligne restée alostoise a continué à porter ses armes anciennes et s'est déjà éteinte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

La ligne bruxelloise a eu trois fois accès au lignage SERROELOFS : Olivier, échevin en 1483 et 1489, Charles, doyen de la Gilde en 1483 et Jean-Antoine, huit de la Gilde en 1707 et 1717. Elle s'est divisée en trois branches. Les membres de la première sont passés au service des rois de France en qualité de fauconniers, ont atteint la chevalerie et, après avoir acquis de grands biens, se sont éteints au combat d'Oudenaarde en 1708.

---

<sup>1</sup> *Brabantica*, recueil IX, pp. 241 à 265.

<sup>2</sup> B.R. II 6506, f<sup>o</sup> 69.

Une deuxième branche, passée à Gand a aussi atteint la chevalerie, a produit deux échevins de Gand et s'est éteinte en 1630.

La troisième branche, restée bruxelloise, s'est répandue dans les métiers et a produit plusieurs peintres, dont le plus connu est Antoine; elle s'est éteinte en 1717 dans le dernier lignager, un capitaine de la garde bourgeoise de la ville.

Une famille anversoise *Doncker*, dont la descendance féminine est très nombreuse, a tenté alors de se rattacher aux *Salaert*, des généalogistes lui donnant pour ancêtre un Nicolas, échevin d'Anvers, présenté comme un neuvième enfant d'Olivier (génération III) qui ne figure ni dans Houwaert ni dans aucune source bruxelloise. On peut penser que l'homonymie et le fait qu'un *Doncker* anversois a été fauconnier de Philippe II sont à l'origine de cet essai de rattacher les deux familles.

Les *Doncker* anversois ont porté de curieuses armes : *écartelé de sinople à trois choux versés d'argent et d'or au château d'azur surmonté d'un fauconnier issant, habillé de gueules, couvert d'un chapeau de sable, tenant de la droite un faucon au naturel, le château posé sur une mer où nage un cygne d'argent vers une échelle d'or posée au pied de la tour. Le cimier est le fauconnier.*

Le lien n'étant nullement prouvé, les armes étant différentes, on a été jusqu'à prétendre que les choux étaient... des salades parlantes pour *Salaert* !

Toujours est-il que deux branches des *Doncker* ont passé en France, l'une, fixée en Artois, a délaissé ses armes pour porter *de gueules à la fasce accompagnée de trois aigles à deux têtes le tout d'argent*. L'autre, fixée à Dunkerque, transforma les choux en *grenades* et les posa *en barre*, gardant en écartelé le petit tableau décrit ci-dessus.

Orthographiant leur nom *Doncquier*, ces deux branches avaient produit le 1<sup>er</sup> mai 1776, un certificat de noblesse et d'armoiries des rois d'armes J.-B. Jaerens et Labiniau qui se trouve aux archives de l'État à Mons et dit textuellement " (elle) est absolument étrangère à tous égards à la famille de *Donckers dits Salaert* également originaire des

mêmes Pays-Bas qui porte... (armes lignagères décrites ci-dessus) ”<sup>3</sup>.

Par un jugement du tribunal de Dunkerque, daté du 22 juillet 1816, dont le texte a disparu, un membre de la famille issue d'Anvers a pourtant obtenu de joindre au sien celui de "t'Serroeloffs" (sic), elle avait sans doute produit au tribunal une généalogie les rattachant à la famille lignagère.

Les descendants du bénéficiaire se sont éteints dans Hippolyte *Doncker*, créé comte du pape par bref du 25 septembre 1846, mort célibataire en 1877; il avait une sœur et un frère mariés sans enfants<sup>4</sup>. A leurs armes ils avaient ajouté sur le tout "de pourpre à neuf billettes d'argent posées 4, 3 et 2", rappel du lignage dont ils avaient pris le nom<sup>5</sup>.

#### **Addenda à la généalogie publiée dans *Brabantica***

Page 243, par. 2 : le valet *Salaert* figure parmi les compagnons de Jean, comte de Nevers, le futur Jean-sans-Peur, qui, rescapés du désastre de Nicopolis en 1396, reçurent des cadeaux de la ville de Bruges, il doit s'agir de Jean *Salaert*<sup>6</sup>.

Page 245, par. 1 : Olivier de *Doncker dit Salaert* fut aussi échevin d'Uccle de 1463 à 1493<sup>7</sup>.

Page 249 : Claude de *Salart* (degré VIII) fut aussi seigneur du fief de "Bouron et Ferrières" à la Chaise, Chaumesnil et Fuligny, au sud-ouest de Brienne en Champagne de 1641 à 1652. Ces biens passèrent ensuite par sa succession et celle de Noël de *Palefroy*, sans doute son beau-frère, à sa fille Louise de *Salart*, mariée en 1660 à Jean II de *Maubeuge*, capitaine au régiment de Touraine; ce ménage vivait encore en 1673<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> Archives de l'Etat à Mons, Recueil de généalogies, n° 11.

<sup>4</sup> P. DENIS DU PEAGE, *Mélanges généalogiques*, 5<sup>e</sup> série, pp. 120 à 125; JEAN de BONNEFON, *La ménagerie du Vatican*, Paris 1906, p. 35.

<sup>5</sup> HENRI JOUGLA DE MORENAS, *Grand Armorial de France*, nouvelle édition, Paris 1975, Tome III, p. 206.

<sup>6</sup> F. GAILLARD, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Vol. III, p. 396.

<sup>7</sup> H. DE RIDDER-SYMOENS, *Les échevins d'Uccle*, in *Lignages de Bruxelles* 1975-1976, p. 37 et 51.

<sup>8</sup> ALPHONSE ROSEROT, *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube) des origines à 1790*. V° Bouron et Ferrières.

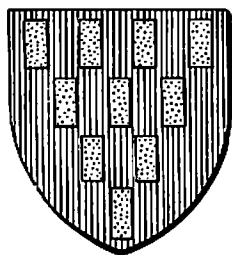
Page 249, troisième ligne, Sébastion *de Broc* partagea avec son frère François, le 27 octobre 1607, les biens de ses parents Mathurin *de Broc* seigneur de Lizardière et Louise *de Lavardin*<sup>9</sup>.

Page 256 : Jaspar *Salaert* est mort le 10 octobre 1665 et sa femme, Elisabeth *Swalus*, le 12 janvier 1660<sup>10</sup>.

Page 258 : Anthoen *Salaert* est mort en septembre 1625 et sa femme Anna *Verbrugge* le 1<sup>er</sup> décembre 1621, elle portait : *de... au loup grimant à senestre sur un arbre terrassé de ...* leur fille Maria est morte le 10 novembre<sup>11</sup>.

Page 263 : Olivier *Salaert* vendit, le 28 novembre 1438, un fief de cinq journeaux de prairie "den Weert achter de Stenen", tenu du Perron d'Alost, à Elisabeth *de Kempe*, veuve d'Etienne *de Liedekerke*, échevin de la Keure de Gand<sup>12</sup>.

Baron Roland d'ANETHAN,  
ambassadeur honoraire.



---

<sup>9</sup> DE LA CHENAYE-DESBOIS ET BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*, 3<sup>e</sup> éd. 1864, col. 211.

<sup>10</sup> B.R. Ms. 6512, épitaphier de N.-D. de la Chapelle.

<sup>11</sup> *Ibidem*.

<sup>12</sup> GUY DE LIEDEKERKE. *Histoire de la maison de Gavre*, Tome II, p. 288, Bruxelles, 1970.

## *Nos activités*

**Le 23 février 1983**

### **FIGURINES " LE SIECLE DES DUCS DE BOURGOGNE, 1384-1482 "**

Activité originale par beaucoup d'aspects et qui, du point de vue lignager nous réservait une surprise heureuse.

Tout un chacun, au cours de son existence, s'est intéressé un jour ou l'autre aux soldats de plomb, aux maisons de poupées, aux voitures miniatures, bref au monde en petit, conçu en principe pour l'amusement des enfants. Ici, nous gravissons le degré supérieur de l'art et de la science.

L'exposition de figurines que nous avons visitée en nombre imposant, se tenait dans un musée peu connu, celui de l'Histoire de l'Homme, logé dans la station de métro Bourse 1. Monsieur Jean Deconinck, directeur, avait bien voulu nous réserver le musée pour une visite privée. Nous l'en remercions vivement ainsi que son adjoint Monsieur Patrick Vinckenbosch, organisateur du " drink " de clôture.

Jamais encore, à ce jour, le prestigieux siècle des ducs de Bourgogne n'avait été présenté de cette manière : plusieurs milliers de figurines regroupées en plusieurs centaines de dioramas et plaquettes, de nombreuses reproductions de documents d'époque, des livres et objets, garnissaient plus de 35 vitrines. Or, c'était là notre surprise : la première de ces vitrines reproduisait le cortège des échevins des Lignages.

Il importe surtout de souligner la qualité scientifique de cet ensemble. Qu'il s'agisse de la reproduction d'un tournoi, d'une scène de kermesse, de l'assassinat de Montereau, des horreurs de la guerre ou du Vœu du Faisan, chaque groupe et chaque personnage dans chaque groupe, correspond exactement, minutieusement à un document d'époque.

Les figurinistes professionnels ne sont, paraît-il, que dix-huit de par le monde et parmi eux l'un des plus grands est notre compatriote bruxellois Monsieur Eric Lesellier qui contribua puissamment à réaliser cette exposition avec une équipe de collectionneurs privés, le cercle " Toison d'or " et la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles.

Les commentaires érudits de Monsieur Jean Deconinck et de Monsieur Eric Lesellier captivèrent si longuement nos Lignagers que par crainte d'un retour tardif dans le froid, notre "drink" de clôture s'en trouva quelque peu abrégé !

**Le 26 mars 1983**

### **SOIREE DE GALA DE LA SOCIETE ROYALE DE L'OMMEGANG**

Nos liens d'amitié avec la Société Royale de l'Ommegang sont si étroits que nous convions chaque année nos membres à ce gala que nous inscrivons comme une de nos activités propres.

Cette année les changements que l'on sait, dans la direction politique de la ville freinèrent quelque peu les rouages de l'organisation. L'Ommegang ne put annoncer que tardivement son gala. Faute de temps nous ne pûmes lancer nos invitations et la Société de l'Ommegang, à notre demande, accepta d'avertir directement les habitués.

Il y eut donc moins de monde mais plus de place pour danser tendrement ou frénétiquement (et disons-le tout bas, pour assiéger les buffets).

\*  
\*\*

Nous ne pouvons parler de l'Ommegang sans évoquer avec émotion la mémoire du prince François de Merode, décédé le 23 mai 1983 et qui fut son président actif, dévoué et si charmant.

**Le 15 mai 1983**

### **RALLYE DES CHATEAUX**

A la demande de nombreux Lignagers, nous nous étions proposé d'organiser un nouveau rallye des Lignages tel que ceux qui connurent tant de succès. Hélas, nous en fûmes empêchés. D'autre part, nous avons maintes fois rencontré des membres de notre Association à une manifestation prestigieuse, grandiose et instructive, organisée annuellement par l'Association de la Noblesse du Royaume de Belgique, jadis sous le nom de Rallye des Châteaux, aujourd'hui circuit touristique.

Aussi avons-nous pensé profiter de l'occasion pour nous retrouver à l'heure du déjeuner. A titre d'essai, nous vous avons donc convié à un pique-nique sur les pelouses du château de Doyon, avec l'accord préalable de Monsieur de Volder que nous remercions encore ici.

La réussite de ce test nous incite à développer dans l'avenir cette nouvelle formule tout en organisant nous-mêmes de temps à autre un " rallye surprise " purement lignager.

**Le 13 juin 1983**

### **ASSEMBLEE GENERALE ET DINER DES LIGNAGES**

L'assemblée générale s'est tenue cette année encore à l'hôtel de ville de Bruxelles en la salle décorée aux armes des Lignages.

Une conférence de notre membre Monsieur André de Walque sur les membres du Congrès de 1830, rehaussait cette réunion. Avec un sens très vif de la narration et un humour soutenu, notre confrère nous a intéressés à la genèse de ce Congrès. Habitues aux mœurs parlementaristes de notre époque, c'est presque avec étonnement que nous découvrons la pureté démocratique des premières élections belges.

Nos lecteurs trouveront à la suite de cette rubrique les extraits habituels du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration.

Pour la troisième fois, notre banquet de tradition multi-séculaire nous a réunis en la salle au Gobelin de l'hôtel Amigo.

Si comme les années précédentes nous répétons que ce dîner fut animé et joyeux, ce n'est pas par paresse mais parce que cette formule caractérise bien l'atmosphère qui régna toute la soirée.

Cette année, nous avons tenté une petite innovation, suggérée par la base, comme disent les politiciens; au lieu de faire servir le café à table, nous avons proposé de le prendre debout pour mieux se mélanger. Force nous est de reconnaître que, passionnés par les conversations engagées, beaucoup restèrent captifs de leur groupe d'un soir.

**Le 7 juillet 1983**

### **SORTIE DE L'OMMEGANG**

Cette année encore, notre Association a assuré dans ce cortège prestigieux et de réputation internationale, la figuration du groupe du Magistrat.

Pour nos nouveaux membres rappelons que chaque année, le premier jeudi de juillet l'Ommegang reconstitue une fête offerte en 1549 à Charles-Quint à l'occasion de sa rencontre à Bruxelles avec la reine de France et Marie de Hongrie.

**Le 17 octobre 1983**

### **TOURNOI DE TENNIS**

Pour sa deuxième mais non seconde édition, le Tournoi de Tennis organisé par de jeunes lignagers connut un succès tel qu'il fallut occuper deux terrains aimablement mis à notre disposition, l'un par le chevalier et Mme Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin, l'autre par Mr et Mme Michel Wittock.

*Cum grano salis*, nous avons invité les débutants timides et les futurs espoirs du tennis. A notre heureuse surprise nous vîmes venir aussi bien les uns que les autres.

Si les Lignages se souviennent de leur passé, ils n'en vivent pas moins avec leur temps, aussi est-ce un ordinateur qui résolut très heureusement le problème de l'alternance de joueurs aussi différents.

Les meilleurs émergèrent en toute équité et les finalistes nous tinrent en haleine jusqu'à une heure tardive, d'où l'aspect un peu sombre de la photographie que nous reproduisons ici.

Contrairement à nos habitudes la pluie vint nous rendre visite, mais une pluie bien polie qui choisit l'heure du pique-nique, sans interrompre vraiment le déroulement du Tournoi.

Tout eût été parfait sans la grève des postiers qui nous empêcha de recevoir à temps les colis de récompenses.



Ci-dessus dans le désordre, nos brillants finalistes. De gauche à droite : Melle Martine Wauters (invitée), Mme Amaury t'Kint de Roodenbeke, Mr Rodolphe t'Kint de Roodenbeke, chevalier Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin.

Nous n'avons donc pu distribuer le jour même que les premiers prix suivants :

— à Monsieur Rodolphe t'Kint de Roodenbeke, une collection des médailles des Lignages de Bruxelles, offerte par notre Association ;

— au chevalier Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin, une très belle édition de *Bruxelles ou les contes de mille et un ans*, par Georges Sion, don des éditions Trois Arches ;

— à Mademoiselle Martine Wauters, un T-shirt, don de la firme Equipement J. Brichant ;

— à Madame Amaury t'Kint de Roodenbeke, le livre *Cette nuit-là l'Ommegang*, par Arthur Haulot, don des éditions Trois Arches.

Et voici le palmarès, établi par points gagnés et matches concédés :

- 30. Monsieur Rodolphe t'Kint de Roodenbeke
- 29. Madame Amaury t'Kint de Roodenbeke
- 28. Chevalier Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin
- 28. Mademoiselle Martine Wauters
- 26. Monsieur René Moureau
- 26. Madame Baudouin de Theux de Meylandt et Montjardin
- 26. Madame Jacques van Mulders
- 26. Monsieur Philippe Koetslitz
- 24. Mademoiselle Carine t'Kint de Roodenbeke
- 23. Monsieur Amaury t'Kint de Roodenbeke
- 22. Mademoiselle Chantal van Loey
- 22. Monsieur Guibert de Theux de Meylandt et Montjardin
- 20. Madame René Moureau
- 20. Monsieur Marc Tonnon
- 20. Monsieur Alfred Wauters
- 20. Monsieur Léopold de Bonhome
- 14. Madame Maggy Cauwe
- 14. Mademoiselle Marthe Legros
- 13. Madame Marc Tonnon
- 13. Monsieur Hugues Boucher
- 11. Mademoiselle Béatrice Claikens (remplacée)
- 10. Monsieur Jean-Charles de Longueville
- 10. Monsieur Emmanuel Schoonjans
- 9. Mademoiselle Marie-France de Longueville.

De l'avis de tous les participants, l'ambiance chaleureuse et sympathique a fait de ce tournoi un must de la saison.

\*  
\*\*

*Le tournoi se jouait avec les balles offertes par la firme Slazenger.*

Le 3 décembre 1983

## BIBLIOTHECA WITTOCKIANA

Déjà, lors de l'invitation par le *Valet*, nous avons expliqué la genèse de cette "fondation". La présente rubrique de nos activités étant davantage destinée aux historiographes futurs des Lignages, nous nous permettons d'y revenir au risque de nous répéter quelque peu. Une fois n'est pas coutume.

Notre invitation connut un si grand succès que nous nous trouvions, au début, tout juste un peu trop nombreux pour une telle visite. Celle-ci requit à juste titre un temps plus long que d'aucuns n'avaient prévu. Si bien qu'en seconde partie, c'est fort à l'aise que nous pûmes admirer les reliures précieuses et savourer le commentaire érudit de Monsieur Paul Culot, membre du comité scientifique, assistant à la Bibliothèque Royale Albert I<sup>er</sup>.

Ainsi que Mr Michel Wittock nous l'expliqua en préface, du point de vue strictement juridique, le terme "fondation" n'est pas adéquat. Disons plus exactement que la *Bibliotheca Wittockiana* est à la fois une collection, un édifice et une institution.

La collection formée, depuis une douzaine d'années par notre administrateur Mr Michel Wittock, a pour thème la reliure. Limitée au départ, à la reliure ancienne, elle s'est élargie progressivement à ce qu'il y a de meilleur, de plus beau et de plus raffiné dans toutes les époques. Elle compte actuellement plus de 3.000 volumes. Plus d'un parmi nous a rêvé en découvrant, sur ces reliures, les armes gravées d'anciens propriétaires aussi prestigieux que François I<sup>er</sup>, la Duchesse de Berry, et tant d'autres.

Voulant donner à l'objet de sa passion un écrin qui en fût digne et souhaitant que chacun pût en retirer un profit non seulement esthétique, mais aussi intellectuel. Michel Wittock a jugé nécessaire de construire un édifice ouvert aux amateurs. L'architecte bruxellois Emmanuel de Callatay a conçu cet édifice et l'a réalisé selon les sentiments du bibliophile : un cadre de pierres rudes et de béton brut

de décoffrage dont la simplicité janséniste, relevée seulement de quelques sculptures dépouillées, s'efface devant les cuirs polis et les ors luisants des reliures.

Afin que son rêve ne s'éteignît point en un musée de contemplation passive, Michel Wittock l'a érigé en une institution dotée d'un comité scientifique présidé par Mr Herman Liebaers, commissaire royal à la restructuration des établissements scientifiques nationaux.

Nous sommes tous fiers de la réalisation de l'un d'entre nous et nous ne pouvons que répéter l'en-tête de notre invitation : Mr Michel Wittock est vraiment UN LIGNAGER DES GRANDS JOURS.



Extraits du rapport du Conseil d'administration  
à l'Assemblée générale des Associés  
réunis en l'Hôtel de Ville  
le 13 juin 1983

**Admission de membres**

Durant l'année 1982, le conseil d'administration s'est valablement prononcé sur les requêtes d'admission comme membres effectifs après que la Commission des Preuves eut dûment vérifié l'appartenance des suivants à l'un des sept Lignages de Bruxelles.

*Coudenberg :*

- Madame Jacques *Pinte*, née Solange *Richou*, du chef de Ferdinand *Pierret*, époux d'Isabelle Hody, admis en 1760.
- Monsieur Michel *Rousseaux*, du chef d'Arnold Goduald *van Nuffel*, admis en 1750.

*Serhuyghs :*

- Monsieur Jacques *Pinte*, du chef de Jean Aerts, seigneur d'Opdorp, admis en 1755.
- Madame Joseph *Leyder*, née Gabrielle *de Voghel*, du chef de Jean Pipenpoy, seigneur de Bossuyt, au Lignage en 1509.

Le conseil d'administration a également reconnu que les membres effectifs suivants ont complémentirement établi leur ascendance dans d'autres Lignages.

- Monsieur Jean *Linard de Guertechin* dans le *Coudenberg*, premièrement du chef de Roelof *Oemen* inscrit en 1376, deuxièmement du chef de Jean *Spyskens*, échevin en 1315, ainsi que dans le *Roodenbeke*, du chef de Josse Thomas *de Wint*, seigneur en Laeken en 1703.
- Madame Hervé *Douxchamps*, née Josiane *de Wouters d'Oplinter*, dans le *Coudenberg* du chef de Roelof *Oemen*, inscrit en 1376.
- Monsieur François *Schoonjans* dans le *Steenweeghs*, du chef d'Elisabeth *t'Serarnts*, sœur de plusieurs échevins de 1344 à 1376.

D'autre part, nous vous prions de noter les rectifications suivantes :

- Madame *Content* au lieu de Madame Contant.
- Madame Herbert *Ensch*, née Françoise *Hanssens*, au lieu de Madame Herbert Hensch, née Francine Hanssens.

Nous avons admis l'an passé Mademoiselle Ghislaine *Busschaert* qui nous a fait remarquer qu'elle est aussi Madame Charles *Focquet*. Par la même occasion nous avons inscrit ses enfants Charles-François, Anne, Carine et Patricia.

Notre association est probablement la seule institution à transmettre la qualité de membres tant par les femmes que par les hommes mais les maris ont cependant encore le droit de vivre. Aussi nous prions Mesdames les Lignagères de bien vouloir rappeler dans leurs paiements et autres communications, et leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

#### **Activités**

Au cours de l'année 1982 les membres de notre association ont été conviés aux activités suivantes :

- 10 janvier, au palais Belle-Vue, récital de harpe par une lignagère.
- 23 mars, soirée de gala de la société royale de l'Ommegang.
- 9 mai, visite des serres royales de Laeken.
- 9 juin, fête breughelienne de l'Ommegang, Grand-Place.
- 16 juin, assemblée générale à l'hôtel de ville et dîner annuel en l'hôtel Amigo.
- 2 juillet, sortie traditionnelle de l'Ommegang.
- 25 septembre, exposition " Nos Reines (1832-1982) " au Musée de l'Armée.
- 16 octobre, tournoi de tennis.

Bourse Bronchorst : Le bénéficiaire actuel de la bourse Bronchorst est toujours M. Christian van den Hove d'Ertsenrijck.

#### **Bulletin**

Pour l'année 1982, les n° 89 à 92 ont paru en deux fascicules.

Outre les rubriques traditionnelles, nous relevons parmi les articles de fond :

- un article du chevalier Xavier de Ghellinck Vaerne-  
wyck en mémoire du vicomte Louis de Ghellinck Vaer-  
newyck, administrateur, décédé en fonction le 2 février.
- un article du conseil d'administration en mémoire de  
Monsieur André Braun de Ter Meeren, administrateur,  
décédé en fonction le 4 mars.
- un article de Monsieur José Anne de Molina : *Au temps  
du Marquis de Prié, des lettres de Marie t'Kint à son  
mari Roger Gaucheret.*
- un article de la Rde Sœur Gladys Guyot : *Une famille  
anversoise du lignage Sweerts : les van den Cruyce.*

Pour compléter le Bulletin, nous avons créé une feuille d'informations plus souple que nous avons intitulée " Le valet des Lignages ".

Quelques membres se sont récriés contre cette dénomi-  
nation et nous avons failli la modifier. Mais la majorité a  
compris le sens historique de ce terme et a demandé qu'on  
le maintienne.

### **Nominations statutaires**

A la date de la présente assemblée arrivent à expiration  
les mandats des administrateurs de MM. Louis de Reus,  
Baudouin Walckiers et Michel Wittock.

Le président comte t'Kint de Roodenbeke propose leur  
renouvellement.

\*  
\*\*

Après quelques demandes d'explications, le rapport fut  
approuvé à l'unanimité, de même que le renouvellement  
du mandat des administrateurs sortants.

## Dernière minute

Un Lignager fidèle, bien que lointain, le baron Frédégand COGELS, ambassadeur honoraire de S.M. le Roi des Belges, vient de publier : *Souvenirs d'un diplomate. Du gâteau avec les duchesses ?*

Faute de place et de temps, nous ne pourrons en rendre compte que dans notre prochain Bulletin.

Mais, déjà, nous pouvons vous assurer que, même sans duchesse, c'est un vrai régal.

Ajoutons que cet ouvrage est édité par un autre membre de notre Association.

Fiche technique : 22,5 × 14,5 cm ; 314 pages ; 17 photos hors texte ; 490 FB port compris au compte 210-0430513-79 de Mr Hervé Douchamps, éditeur ,Bd Brand Whitlock 78, bte 2, 1040 Bruxelles.



## COTISATIONS

- Annuelle : 500 F
- A vie : 6.000 F